Le Congrès Socialiste s'est prononcé contre la participation

Le Congrès National Socialiste, dans la nuit de lundi à mardi, s'est prononcé contre la participation.

Deux motions étaient en présence, celle de Paul Faure-Lebas et celle de Renaudel-Pressemane.

On sait que la motion Paul Faure repousse la participation ministérielle dans les circonstances actuelles et n'envisage que la constitution d'un ministère dans lequel les socialistes auraient la majorité.

PRESSEMANE a défendu la motion de la minorité.

Il accepte la participation dans les circonstances présentes, mais la conditionne. Un tel ministère devrait avoir des buts bien définis.

Après une discussion, à laquelle prennent part GOUDE, MARQUET, LEVY, MISTRAL et enfin Paul FAURE, qui répond aux diverses questions qui lui sont posées, on procède au vote.

La motion Paul Faure-Lebas a recueilli 1.76. voix.

La motion Renaudel-Pressemane en obtint 1.331.

Les radicaux étudient la situation financière

Le groupe radical et radical-socialiste a procédé ce matin, au renouvellement de son bureau :

Ont été réélus : Président, M. Cazals ; vice-présidents, MM. Ducos, Archimbaud, Lautier, Accambray ; secrétaire général, M. Jean Bosc ; secrétaire-adjoint, M. Proust.

Ont été également élus secrétaires-adjoints, MM. Jouffrault et Caffort.

Après des discours prononcés par MM. Herriot et Cazals, M. Malvy président de la Commission des finances, a fait ensuite un exposé des travaux de cette Commission. Il convient, a-t-il déclaré, que le groupe donne des directives précises à ses délégués à la Commission, afin d'orienter les débats qui vont s'y poursuivre.

M. J.-L. Dumesnil a développé à son tour les contre-projets fiscaux élaborés par les délégués des groupes du Cartel, en insistant plus particulièrement sur la proposition de loi tendant à assurer l'équilibre budgétaire dont le texte déjà imprimé a reçu l'approbation du groupe.

Sur la proposition de M. Ducos, le groupe a décidé alors de donner à ses représentants à la Commission des finances les directives suivantes :

Rechercher une collaboration loyale avec le ministre des finances en vue d'un accord avec lui en s'efforçant d'obtenir :

1° Que les charges de l'amortissement de soient pas imputées au budget ;

2° Que le remboursement de deux milliards à la Banque de France soit provisoirement écarté ;

3° Que les trois milliards d'impôts supplémentaires de la loi du 4 décembre 1925, loi Loucheur, conservent leur affectation primitive de gage à l'inflation et ne soient pas incorporés dans la recette budgétaire ;

4° Que la taxe sur le paiement qui figure dans le projet gouvernemental ne soit pas maintenue. Si l'accord recherché ne pouvait être obtenu sur ces bases, les représentants du groupe radical-socialiste à la Commission des finances seraient mandatés pour y soutenir le contre-projet des délégués des groupes de gauche.

LE CRIME DE PANTIN

De concert avec M. Luce, commissaire de police de Pantin, le brigadier chef Chaigneau, de la police judiciaire et l'inspecteur Deslogères ont continué hier leurs investigations pour retrouver les assassins de Maxime Menu, le petit garçon boucher, étranglé et dévalisé dans les circonstances que l'on connaît.

Les policiers ont recueilli deux dépositions intéressantes. Deux personnes, qui connaissaient parfaitement la victime, l'ont rencontrée samedi rue Carlier-Bresson, quelques minutes avant l'heure probable du crime. Mme veuve Soufflet, demeurant à Pantin, 2, rue Marie-Louise, a déclaré qu'elle croisa Maxime Menu vers 19 h. 20 alors que, venant de Paris en compagnie de son beau-frère, elle regagnait à pied son domicile. Le jeune homme était accompagné de trois petits gaillards de mauvaise mine, assez misérablement vêtus, et coiffés de casquettes. Ils ne portaient pas de pardessus. L'un était de la taille de Maxime, le second plus grand et le troisième plus petit. Mme Soufflet s'étonna de voir ainsi escorté « garçon boucher, qu'on rencontrait ordinairement seul.

Les déclarations de Mme Soufflet sont entièrement corroborées par celles de Mlle Jeanne Coletta, demeurant 5, rue Sainte-Marguerite. Cette dernière rencontra le groupe rue Denis-Papin, vers 17 h. 15, ce qui démontre que le petit boucher accomplit toute sa tournée, ou presque, avec ses compagnons.

Le cache-col avec lequel fut étranglé Maxime Menu a été soigneusement examiné à la police judiciaire. Il est noir et usagé, mesure 1 m. 40 sur 10 centimètres de large. Les deux extrémités sont frangées et maculées de sang. Dans la trame, on a retrouvé « piqués » des cheveux de couleur châtains foncé, paraissant avoir été coupés très récemment.

Dans le terrain où fut découvert le cadavre, des enfants ont trouvé une paire de gants de femme qui ont été déposés au commissariat.

LÉGION D'HONNEUR

Complétant la nouvelle promotion dans l'ordre de la Légion d'Honneur, que nous donnons en première page, voici la liste des Chevaliers de la Légion d'Honneur, nommés au titre des Régions libérées :

Balmain, entrepreneur de travaux publics ; Beason, directeur honoraire d'école primaire supérieure ; Candelier, maire de Bucqoi (Pas-de-Calais) ; Caron, secrétaire général de la mairie de Liévin ; Enos, contrôleur principal des contributions directes de la Seine ; Gruselle, président du tribunal civil de Bocroi ; Icher, percepteur, chef du service de liquidation de l'Office de reconstitution agricole et de motoculture ; Lemelle, maire d'Arras ; Lemoine, sous-préfet, à Soissons ; Molinié, architecte ; Pauchot, industriel ; Pestilat, sous-chef de bureau de première classe aux régions libérées ; Tribut, commissaire répartiteur des contributions directes de la ville de Paris ; Veber, architecte expert.

Evitera-t-on une guerre anglo-turque ?

UN MEMORANDUM D'ANGORA PRÉCISE SES CONDITIONS

Commentant le prochain voyage de sir Ronald Lindsay, ambassadeur de Grande-Bretagne en Turquie, qui doit se rendre prochainement à Angora pour y rencontrer Tewfik Ronchdy bey, ministre des Affaires étrangères, au sujet de l'affaire de Mossoul, le correspondant diplomatique du « Sunday Express » déclare ne pas partager l'optimisme officiel d'un règlement facile du conflit. Il se plaint du mutisme dont le Gouvernement a fait preuve à la suite de l'entrevue qu'eut récemment M. Balwin avec l'ambassadeur de Turquie à Londres. Il révèle les cinq points du memorandum remis par Férid bey au premier ministre britannique. Les voici :

1° La Turquie exprime son sincère désir d'éviter tout conflit armé ;

2° Elle maintient toutefois que la décision de la S. D. N. prise en dehors d'elle, est nulle et non avenue et ne la lie en rien ;

3° Elle affirme à nouveau ses droits de souveraineté sur Mossoul en conformité de son interprétation du traité de Lausanne ;

4° Elle se refuse à accepter une compensation économique ou financière, pouvant lui être offerte par le Gouvernement britannique, pour la dédommager de la perte de Mossoul (on avait parlé d'un emprunt de 10.000 à 15.000 livres sterling à consentir à la Turquie) ;

5. En même temps, la Turquie se dit désireuse de négocier avec la Grande-Bretagne un « modus vivendi » ou un accord provisoire d'une durée limitée avec promesse de renouvellement pourvu que la Grande-Bretagne souscrive aux trois conditions suivantes :

a) La zone contestée sera complètement démilitarisée pendant toute la durée de l'accord en question ;

b) Le commerce turc obtiendra droit de transit « via » Bassorah ;

c) Les gouvernements de Bagdad et de Londres s'engageront à ne faire aucune propagande turmophobe dans le Proche et le Moyen-Orient.

A. Marchandier LILLE 11 Rue A. Pierre A. Paul. TSF Catalogue E illustré franco 0f60

C 119 bis NEUTRODYNE, le meilleur Poste, le moins cher, et toutes pièces détachées pour monter soi-même. 10.718

LES RÉSERVISTES SERONT-ILS RAPPELÉS POUR LES MANŒUVRES

Selon un de nos confrères parisiens, des manœuvres d'ensemble sont prévues pour 1926 : au début de septembre, ce seront les troupes du 8e corps qui, renforcées de divers éléments participeront à un exercice automobile. Dans le courant du même mois, les troupes des 4e et 5e corps d'armée (Le Mans et Orléans), renforcés de divers éléments, notamment de la 1re division de cavalerie et de la 2e division aérienne, exécuteront des manœuvres d'ensemble.

Un appel de réservistes est prévu ; il reste toutefois subordonné au vote des crédits nécessaires que le Parlement a déjà refusé une fois, mais qui lui seront de nouveau demandés.

SADOUL EST RÉINTÉGRÉ DANS L'ORDRE DES AVOCATS

Au cours de sa réunion hebdomadaire, cet après-midi, le Conseil de l'Ordre des Avocats du Barreau de Paris a signé définitivement l'arrêté ordonnant la réintégration de M. Jacques Sadoul au tableau de l'Ordre des Avocats de Paris sans nouvelle prestation de serment. M. Jacques Sadoul a le droit de reprendre dès demain sa robe d'avocat. Il prendra rang au tableau de l'Ordre, à dater du 1er octobre 1925, date de sa demande de réintégration. Il lui sera tenu compte de ses quinze années antérieures pour ses droits à la retraite. Précisons, que le Conseil de l'Ordre a discuté cet après-midi, sur une question de fonds pour la rédaction de l'arrêté, mais non sur l'arrêté lui-même, qui est pris, comme nous l'avons annoncé, depuis le vote du 23 décembre 1925.

LES CRIMES DE LA « REICHSWEHR NOIRE »

Les squelettes de trente et un hommes, assassinés par la « Reichswehr noire » durant ces deux dernières années, ont été déterrés, à Berlin, par la police, au cours d'une enquête sensationnelle sur l'activité des sociétés secrètes après leur dissolution en 1923.

Des journaux républicains affirment que les trente et un meurtres relevés par la police constituent une partie seulement de ceux commis par la « Reichswehr noire », et que bien des meurtriers sont encore en liberté. Cependant, dès maintenant, trente-six membres de la société sont en prison, attendant leur procès.

DEUX MILLIONS DE DOLLARS POUR UN MATCH DEMPSEY-WILLS

Un groupe de Californiens, appartenant au monde des affaires, se déclare disposé à avancer deux millions de dollars pour qu'il y ait un match de championnat de poids lourd, entre Jack Dempsey et le boxeur nègre Wills. Le match aurait lieu au Coliseum de Los Angeles. Si la proposition des Californiens est acceptée, le match se disputerait dans la journée et serait en dix reprises. On assure que Jack Dempsey n'est pas disposé à ce que la rencontre ait lieu avant septembre.

UNE FIRME SUÉDOISE VA CONSTRUIRE DES AVIONS POUR L'ALLEMAGNE

Le « Social Demokraten » de Stockholm, vient de publier une interview, aux termes de laquelle le directeur d'une des usines suédoises les plus importantes pour la construction des avions reconnaît qu'il a obtenu, pour plusieurs années, une licence qui lui permettra d'établir certains appareils de type allemand, tout en affirmant que son usine est une affaire suédoise.

Le spécialiste, interviewé, déclare qu'il construira des appareils dont l'exécution est interdite sur le territoire allemand, en vertu du traité de Versailles. Il en sera de même de certains types nouveaux d'appareils actuellement à l'étude dans des ateliers allemands.

Cour d'Assises du Nord

DISCUSSION TRAGIQUE A AUBY

L'individu à qui la Cour d'Assises consacre sa deuxième audience est un arabe du nom de Darif Amar Ould ben Mohamed, 31 ans. Il est né à M'cirda Tehata Marnia et exerçait la profession de cantinier à Auby. Il est inculpé d'homicide volontaire.

Le 5 juin 1925 vers, 22 h. 15, dans la cantine tenue à Auby par l'accusé Darif Amar Oul ! Mohammed et son compatriote Mohamed ould Tayeb une discussion s'éleva entre les deux hommes au sujet d'un règlement de comptes relatif à la gestion de l'établissement qu'ils exploitaient en commun. Par suite d'un mouvement brusque la lampe qui éclairait la pièce fut renversée et la salle se trouva dans l'obscurité.

Un corps à corps eut lieu entre les deux associés et plusieurs coups de revolver furent tirés sans qu'aucun des témoins présents ait pu voir celui des deux adversaires qui avait tiré le premier.

Mohamed Oult Tayeb fut grièvement blessé et mourut trois jours après. L'autopsie a révélé qu'il avait été atteint de deux balles de revolver dans la région de la hanche droite.

La mort a été la conséquence d'une embolie pulmonaire et cardiaque occasionnée par cette seconde blessure.

Darif Amar Ould Mohamed, de son côté, portait à la face postérieure du bras gauche une blessure faite par une balle de revolver qui avait traversé la masse musculaire postérieure du bras.

Toutefois, la manche du veston que portait ce dernier ne présentait qu'une seule perforation correspondant à l'orifice de sortie de la balle. Pour expliquer cette particularité, il faut admettre que le cou de feu a été tiré alors que le canon de l'arme se trouvait engagé à l'intérieur de la manche.

Dans ces conditions, Darif Amar Ould Mohamed a pu se faire lui-même cette blessure.

LES DÉBATS

Le procès de cet arabe qui a l'air d'un marchand de tapis endimanché, n'a pas, plus que celui de la veille attiré grand monde.

La plupart des assistants sont des coreligionnaires amis de l'accusé et de la victime.

L'interrogatoire est rendu très difficile parce que Darif Amar ne comprend pas un mot de français et aussi parce que son dialecte diffère un peu de celui de l'interprète.

Enfin avec beaucoup de bonne volonté on arrive à saisir que l'inculpé prétend avoir été attaqué par son associé, après avoir essuyé deux coups de feu tirés par Mohamed Oued Rayeb, dont un seul l'a atteint. Darif dit qu'il s'est précipité sur son adversaire, l'a désarmé et avec son propre revolver a déchargé cinq fois l'arme dans sa direction avant de prendre la fuite.

Mais cette version ne concorde ni avec les constatations faites ni avec les déclarations de la victime qui a affirmé que l'accusé l'ayant attaqué brusquement, il n'avait pu se défendre et ne s'était servi de son revolver que le dernier pour tirer dans la direction de son agresseur qui prenait la fuite.

D'autre part des témoins rapportent que Darif avait déclaré qu'il supprimerait son associé si celui-ci persistait à ne pas vouloir lui rendre de comptes.

Un autre ajoute que Darif avait l'intention d'achever Mohamed ben Rayeb à coups de couteau.

M. Aubertot qui occupe le siège du ministère public prononce un très sévère réquisitoire. Pour lui aucun doute. Les faits sont là probants, indiscutables. Darif a voulu supprimer son associé et il l'a fait. Aussi l'avocat général demande-t-il une condamnation exemplaire qui ne peut se traduire à son sens que par les travaux forcés à perpétuité.

Me Godin défend l'accusé. Il le présente comme un garçon honnête économe et sérieux. Le drame selon lui se résume à une rixe, rixe malheureuse évidemment puisqu'il y a eu mort d'homme. Mais ce n'est pas son client qui a provoqué cette rixe. C'est bien Mohamed Oued Rayeb qui le premier et furieux de ce que son associé exigeait des comptes a déchargé son revolver. Darif alors l'a désarmé. Il était en cas de légitime défense. Et surexcité et effrayé tout à la fois, il s'est lui aussi, servi d'un revolver contre son coreligionnaire. Et l'avocat termine en demandant l'indulgence du jury.

LE VERDICT

Après une délibération de vingt minutes, le jury rentre en séance. Il rapporte un verdict affirmatif avec circonstances atténuantes. En conséquence DARIF est condamné à dix ans de réclusion et dix ans d'interdiction de séjour.

COUR D'ASSISES DE LA SOMME

La Cour d'Assises de la Somme a jugé aujourd'hui le nommé Alphonse Minotte, garde-chasse, à Péronne, âgé de 55 ans, accusé d'homicide volontaire.

Rencontrant le 4 octobre dernier, près de Péronne, un manouvrier nommé Camille Lefèvre, Minotte qui nourrissait une haine violente contre Lefebvre qu'il supposait être un braconnier, se querella avec lui et le tua d'un coup de fusil à bout portant.

Au cours des débats, l'accusé a soutenu que le coup de feu était parti fortuitement, mais les témoins l'ont contredit formellement.

Minotte a été acquitté.

Chapeaux Abbaye 2, rue Esquermoise — LILLE —

MÉDAILLES D'HONNEUR AGRICOLE

La médaille d'honneur agricole a été conférée à :

Nord. — MM. Bourdon, à Allennes-les-Marais ; Bourelle, à Bourbourg-Campagne ; Capelaere, à Socx ; Fuhem, à Mons-en-Pévèle ; Duretz, à Renescure ; Duriez, à Allennes-les-Marais ; Gennin, à Pecquencourt ; Jude, à Renescure ; Mme Merveille, née Cougniez, à Bierne ; Mlle Pitron, à Féron ; Mme Tailleu, née Ferrez, à Renescure ; Mme Vanhove, à Steene ; Verhee, à Strazeele.

Pas-de-Calais. — MM. Darras, à Audenbert ; Delmelt, à Tilques ; Dourdent, à Ste-Marie-Kerque ; Hanscite, à Vieille-Eglise ; Lecouvre, à Laventie ; Lecoutre, à Renty ; Mascq, à Wimereux ; Mathé, à Hauteuloque ; Mesveille, à Ste-Marie-Kerque ; Mieze, à Tilques ; Morrien, à Béthune ; Pouvier, à Wimereux ; Vasseur, à Nortkerque.

Le docteur Roux a trouvé un vaccin contre le tétanos

Le docteur Roux, directeur de l'Institut Pasteur, vient d'annoncer à l'Académie des sciences que les docteurs Ramon et Zeiller avaient réalisé une anatoxine qui peut être injectée, même à forte dose sans aucun inconvénient, et qui procure une immunité complète et durable contre le tétanos.

Les essais ont été faits sur des cobayes avec des doses allant jusqu'à 5 à 10 centimètres cubes. Mais les résultats furent si concluants que, depuis quelques semaines, une centaine de personnes ont été traitées par de faibles doses de un demi à 2 centimètres cubes.

Comment vérifier si l'immunité est acquise ? On ne peut songer à injecter une dose mortelle de toxine de tétanos : mais on peut injecter une faible dose de toxine mortelle pour le cobaye — c'est en quelque sorte l'unité — et voir comment elle se comporte dans l'organisme.

Or, toutes les analyses faites jusqu'ici montrent que l'anatoxine se développe dans l'organisme même, et que la répétition de très faibles doses parvient à augmenter encore la toxine, de telle sorte qu'après trois injections d'un centimètre cube, un cobaye peut recevoir des doses de toxines du tétanos 1000 et 2000 fois plus grandes que la dose mortelle.

L'immunité est complète, elle est durable et paraît même permanente. Les deux auteurs poursuivent aujourd'hui des expériences dans ce dernier sens.

Il est évident que la nouvelle anatoxine doit être injectée dans toute blessure suspecte pouvant amener le tétanos. Elle va être mise rapidement à la disposition des médecins.

ROUBAIX

BUREAUX : 29, Grande Place. Téléph. 9-51

DÉPOT DE VENTE : 78, Grande-Rue

BRULÉE VIVE

Mme Sequin Louise, 42 ans, femme de ménage, rue du Vert-Pré, 43, à Lys, soignait une malade, quand s'étant approchée trop près d'un radiateur, son jupon s'enflamma et elle fut très sérieusement brûlée. Après avoir reçu des soins de M. le docteur Viot, elle fut transportée à l'Hôpital La Fraternité.

AU FEU !

Un commencement d'incendie s'est déclaré hier matin, vers 7 heures 15, à la filature et tissage Desreumaux et Cie, 115, rue de la Vigne.

Une étincelle échappée d'un interrupteur, dans l'atelier d'ameublement, communiqua le feu à un métier qui devint la proie des flammes. Les dégâts matériels sont évalués à environ 25.000 francs.

Les pompiers, dès qu'ils furent informés, intervinrent avec efficacité.

ENCORE UN INCENDIE

Vers 11 heures 30, le feu s'est déclaré dans le magasin de M. Roos Eugène, entrepreneur de peinture, rue de France, 124.

Les pompiers ont pu très rapidement conjurer le sinistre. Les dégâts sont évalués à environ 25.000 fr., couverts par une assurance, tant en matériel qu'en marchandises.

LA GRÈVE DANS UNE USINE DE WASQUEHAL

Nous avons relaté hier que cent ouvriers de la Société anonyme de fabrique de roues de caoutchouc pour enfants, n'ayant pas obtenu les augmentations de salaires demandées, s'étaient mis en grève.

Nous apprenons aujourd'hui que le conflit s'est aggravé et que tout le personnel, soit 123 ouvrières et ouvriers, a cessé le travail.

Il n'y a pas eu d'incident.

LES MAUVAISES RENCONTRES

Avant-hier, vers 11 heures 30, à l'angle de la Grande-Place et de la rue Saint-Georges, un jeune cycliste, M. Crohin Jean, âgé de 13 ans, coursier, rue des Longues-Haies, 88, est entré en collision avec l'auto conduite par M. André Eckmann, 34 ans, agent d'assurances, 94, rue de la Gare. Il n'y a pas à déplorer d'accident de personne. Dégâts matériels.

BOCK MEYERBEER Marque Déposée ... SANS EGALE

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Le maire a pris l'arrêté suivant :

« Considérant que les travaux projetés sont de nature à entraver la circulation, et qu'il y a lieu de prendre des mesures pour sauvegarder la sécurité publique ;

» La circulation des véhicules sera interdite dans la rue Cadeau, entre la rue Darbo et la route départementale n° 14 (rue de Tourcoing à Roubaix, pendant les journées des 13 et 14 janvier 1925 ».

PUPILLES DE LA NATION

En concours pour le recrutement de surnuméraire des Postes et Télégraphes aura lieu les 25 et 26 février.

Les Pupilles de la Nation postulants devront être âgés de 17 ans au moins et de 25 ans au plus. Ils devront se faire inscrire à l'Office départemental des Pupilles de la Nation, 18, place Sébastopol à Lille, avant le 1er février prochain.

CERCLE ORPHEONIQUE DES XL

Ce soir mercredi, à 19 heures 30, au siège, brasserie des Orphéonistes, rue de la Gare, répétition générale par M. René Vandestienne.

Delespaul-Havez CHOCOLAT Corona A CROQUER le Premier apprécié toujours le Meilleur

ECLAIREZ

Un procès-verbal a été rédigé contre M. Desrumeaux André, 44 ans, directeur de banque, rue du Curoir, qui pilotait à 2 h. 15 son auto dépourvue d'éclairage arrière.

A L'HIPPODROME-THEATRE

« Le Secret » sera donné par la Tournée Charles Baret, avec Mlle Delia-Col et M. Walther, à l'Hippodrome-Théâtre, le dimanche 17 janvier (matinée et soirée).

C'est certainement la plus belle et la plus forte pièce de théâtre d'Henri Bernstein.

PUPILLES DE LA NATION

M. le Percepteur du canton de Roubaix-Est, 180, rue du Moulin, procédera au paiement de la subvention d'entretien du 4e trimestre 1925, le vendredi 15 janvier, de 9 à 13 heures.

BAL CHEZ LES COIFFEURS

La Commission de la Mutuelle des Coiffeurs de Roubaix et ses environs, dans sa dernière réunion du 7 courant, a décidé que les commissaires relèveraient les inscriptions des membres honoraires le vendredi 15 courant.

FANFARE CYCLISTE DU NORD-TOURISTE

Ce soir mercredi, à 20 heures, répétition générale. Nouveau programme à l'étude.

MARCHÉ DES LAINES DE ROUBAIX

Pas d'affaires enregistrées. Mêmes cours qu'hier.

ETAT-CIVIL

NAISSANCES. — Raymond Duval, rue de Gênes, 15. — Marie Clin, Quai de Calais, 2. — Andrée Mahieu, rue de Lille, 96. — Mireille Fernoo, rue de Lille 96. — Lucien Masurel, Avenue des Villas, 6. — Charles Druet, rue du Trichon, 71. — Joseph Szesytka, rue des Longues-Haies, 193.

PUBLICATIONS. — Alphonse Godart, tourneur en fer, route de Feignies, 164, à Maubeuge, et Henriette Leblond, sp., rue du Bois, 19. — Louis Catteau, peintre, rue de la Barbe d'Or, 4 et Madeleine Vandamme, bobineuse, Avenue Alf. Motte, baraquement 3. — Robert Delecluse, magasinier, Boulevard de la Liberté, 121 aux Lilas (Seine) et Ursule Duret, soigneuse, rue et cité d'Estaing, 3. — Joseph Vandpulick, tourneur sur bois, rue du Virolois, 119, à Tourcoing et Germaine Polite, piquûrière rue Jacquart, 147. — Jules Lefebvre, monteur de jacquards, rue de Lannoy, cour Boyacal, 24 et Adrienne Brugghe, fileuse, rue Bernard, cour Duquesnoy, 4. — Joseph Beeuwsaert, mécanicien, rue du Général Laharpe, à Tourcoing, et Elise Wyneels, sp., à Tourcoing.

ECES. — Adolphine Duvivier, 79 ans, ép. Dubar, rue de Barbieux, 35. — J.-B. Lemaire, 66 ans, rue Vauban, 27. — Charles Leplat, 65 ans, Bd Gambetta, 6. — Louise Cattecuer, veuve Polyn, 80 ans, rue St-Etienne, 22.

T.S.F. M. QUEVERUE, 39, rue de Gand • Postes G.M.R. - Hte Parleurs Brunet

WATTRELOS

CONSEIL DE REVISION. — Il est rappelé aux jeunes gens du canton de Roubaix-Nord, appartenant à la classe 1926 et aux ajournés des classes 1923, 1924 et 1925, qu'ils doivent se présenter devant le Conseil de révision qui se réunira le jeudi 14 janvier 1926 à 14 heures à l'Hôtel de Ville de Roubaix.

Se munir de la convocation adressée par M. le préfet du Nord.

AU BUREAU DE POSTE. — La personne qui est venue hier matin au Bureau de Poste de Wattrelos pour faire établir 2 bons de la Défense nationale, numéros 12.176.892 et 12.176.891 et à qui il a été remboursé 350 fr. au lieu de 250 fr. qui lui revenaient, serait bien aimable de passer au Bureau de Poste pour reverser le trop perçu, soit 100 francs. S'adresser à M. la receveuse des postes.

CONSULTATIONS DE NOURRISSONS. — Jeudi 14 janvier, séances de consultations à l'école de filles de la rue de Tourcoing, à 9 heures et à l'école de garçons de la Baillerie à 14 heures 30.

IMPOT SUR LE REVENU. — Des formules imprimées de déclarations de l'impôt général sur le revenu, avec dégrèvements pour charges de famille, sont à la disposition des demandeurs à la Mairie, Bureau du Secrétariat, 2e guichet.

Ces déclarations doivent être remises ou envoyées à M. le Contrôleur des Contributions Directes, à Roubaix, 27, rue du Vieil-Abreuvoir, avant le 1er mars prochain.

UNION CHORALE. — Les répétitions suspendues en raison des fêtes du Nouvel An reprendront le jeudi 14 janvier à 7 h. 30, Café Lambrecht, Grand'Place.

Mise à l'étude d'un nouveau chœur. Réunion de la Commission sitôt la répétition.

Le secrétaire se tiendra à la disposition des amateurs de chant qui désirent faire partie de la Société.

SOCIETE DE GYMNASTIQUE « LA GAULOISE ». — Il est rappelé aux élèves qu'un cours de P. M. aura lieu ce soir mercredi à 8 heures.

Aujourd'hui, dernier délai pour les inscriptions des jeunes gens de la classe 1926.

CROIX

CONSULTATION DE NOURRISSONS.— Jeudi 12 janvier 1926, consultations de nourrissons : Matin, de 10 à 11 heures, Ecole Maternelle, rue Jean-Jaurès ; Après-midi : de 2 h. 45 à 3 h. 45, Ecole Maternelle, rue de la Mackellerie.

ETAT CIVIL. — Décès. — Delhaye Fernand, 20 ans, rue du Riez, 35 ; Vion Claire, 16 ans, soigneuse, rue des Ogiers, carrière Selosse, 34.

WASQUEHAL

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — A la Filature du Nord, Gustave Chatelet, 60 ans, a buté contre un bac de teinture et s'est fait une entorse du pied droit, 15 jours.

— A la même usine, Léon Debruyne, 39 ans, a glissé et en tombant, a eu la main gauche prise entre deux métiers. Pour plaies multiples du poignet, auriculaire et annulaire gauches, le blessé devra prendre un repos d'une douzaine de jours.

— A la Raffinerie de pétrole, Hélène Naeyaert 31 ans, s'est brûlé au sein droit avec un liquide étranger contenu dans un bidon qu'elle nettoyait. Pour large brûlure 2e degré du sein droit, l'ouvrière devra cesser le travail pendant 12 jours.

— A la teinturerie Odou-Desloovère, rue de Tourcoing, Jules Mathieu, s'est fait une contusion du thorax au cours de son travail, 12 jours.

— A la manufacture de Saint-Gobain, Anatole Lion, a reçu un tuyau sur la main gauche et s'est fait des plaies de la face dorsale de la main gauche nécessitant un repos de 12 jours.

ASSISTANCE AUX VIEILLARDS. — Les vieillards, infirmes et incurables percevant l'allocation de 35 francs par mois et en possession d'une carte grise arrivée à expiration doivent en demander le renouvellement à la mairie (1er guichet, le plus tôt possible.

CONSULTATION DES NOURRISSONS. — Jeudi à 15 heures précises, consultation des nourrissons à l'Ecole Maternelle du Noir-Bonnet. Il est rappelé que les femmes en possession d'un carnet de nourrice doivent obligatoirement présenter leur nourrisson à la consultation sous peine de se voir retirer le carnet.

TOURNEE DU PERCEPTEUR. — Aujourd'hui mercredi, de 14 h. 30 à 16 heures, le Percepteur se rendra à la mairie pour percevoir les contributions, taxes et impôts divers et pour payer les divers mandats et les secours aux vieillards, allocations aux familles nombreuses, aux femmes en couches, primes d'allaitement maternel, subventions aux pupilles de la Nation, secours aux filles-mères et enfants assistés, allocations militaires, etc...

CONTRIBUTIONS DIRECTES. — M. Macquet, contrôleur des Contributions directes, se tiendra à la mairie aujourd'hui mercredi, de 14 h. 30 à 16 heures pour fournir des renseignements aux contribuables.

TENEZ VOS CHIENS. — La gendarmerie de Roubaix en tournée à Wasquehal, a dressé plusieurs contraventions à des habitants qui laissaient divaguer leur chien sur la voie publique.

STATISTIQUE COLOMBOPHILE. — Le recensement des pigeons-voyageurs existant dans la commune de Wasquehal au 1er janvier 1926, nous apprend que 162 colombophiles ont déclaré un total de 2.810 pigeons. Parmi ceux-ci, 1.587 sont entraînés dans la direction du Sud au Nord et 1.223 pigeons ne sont pas entraînés.

Le recensement correspondant au 1er janvier 1925 annonçait 16 propriétaires, 1.575 pigeons entraînés, 1.419 pigeons non entraînés, soit un total de 2.994 pigeons voyageurs.

EXPOSITION DE PIGEONS-VOYAGEURS. — Dimanche 17 janvier, grande exposition de pigeons-voyageurs chez veuve Mille, rue Clémentine Durieux (Capreau).

Divers amateurs de la région exposeront leurs meilleurs sujets.

ETAT CIVIL. — Décès. — Aurore Vanhuysse, rue Watteau, 1.

LYS-LEZ-LANNOY

UNE FEMME GRIEVEMENT BRULÉE

Hier vers 1 h. 30, Mme Louise Sequin, femme Dervillé, domestique chez M. Sénécaux Charles, boucher, rue Gratien Six, était occupé à donner des soins à la femme de son patron, lorsque par suite d'un faux mouvement elle recula contre le foyer de la chambre. Les vêtements de Mme Dervillé prirent immédiatement feu et en quelques secondes elle n'était plus qu'une torche vivante.

M. Sénécaux avec quelques voisins porta immédiatement secours à l'infortunée et l'enveloppant dans une couverture, il parvint à éteindre ce foyer vivant. Quelques seaux d'eau suffirent ensuite pour éteindre le commencement d'incendie qui menaçait le lit où reposait la malade. Un docteur appelé d'urgence fit les premiers pansements et jugeant l'état de Mme Dervillé assez grave, la fit admettre à l'hôpital de la Charité, elle porte des brûlures sur tout le corps d'une certaine gravité. Mme Dervillé habite Lys rue du Vert Pré.

CONSULTATIONS DES NOURRISSONS. — La consultation des nourrissons aura lieu, jeudi 14 courant à 9 heures 30 à l'école des garçons.

LANNOY

CONSULTATIONS DES NOURRISSONS. — La consultation des nourrissons aura lieu à l'école des filles, jeudi 14 janvier à 14 heures.

FOREST

REVISION DES LISTES ELECTORALES POUR 1926. — Les demandes en inscription et radiation sur la liste électorale sont reçues dès maintenant à la mairie, bureau du secrétariat tous les jours de 17 à 19 heures. Les électeurs nouvellement venus habiter dans la commune qui n'auraient pas encore fait leur changement de domicile, sont priés de le faire dans le plus bref délai possible, et de présenter en même temps un certificat de radiation de la liste électorale de leur résidence antérieure.

D'autres journaux annoncent un fort tirage mais seul le "Réveil du Nord" le prouve en faisant contrôler sa vente

FEUILLETON DU 13 JANVIER 1926. — N° 4

Pauvre Petiote

par Paul d'Argremont

RESUME DES FEUILLETONS PRECEDENTS

Dans le petit village de Brionne, près de Paris, est venue s'installer une femme en grand deuil. C'est Mme Lamgert, qui était sur le point d'être mère. Elle y vécut très retirée et ne fréquentant personne, pleurant un disparu.

Un jour elle reçut une lettre qui la fit quitter Brionne aussitôt.

— Je n'aime pas qu'on s'occupe de mes affaires, dit-elle d'un ton bas qui n'admettait pas de réplique. Contentez-vous de répondre à ma question si vous le pouvez ; sinon allez chercher dans le village le renseignement dont j'ai besoin.

Catherine, très confuse, baissa la tête et n'osa pas insister.

— Il y a un train avant midi, dit-elle, et deux dans la soirée.

— A quelle heure ?

— Je ne le sais pas au juste.

— Allez le demander. En même temps, voyez s'il n'y a pas dans le village une voiture convenable pour me porter à la gare. Surtout pas de bavardages ou de commentaires au dehors, n'est-ce pas ?

— Madame peut y compter, fit la paysanne, les larmes aux yeux. Je suis peut-être indiscrète avec madame...

— Oui, très indiscrète.

— Mais, c'est malgré moi, à cause du grand dévouement que j'ai pour madame. Quant à dire quoi que ce soit dans le village, c'est une autre affaire. Madame peut me croire.

— Oui, vous êtes une brave femme. Mais je vous ai prévenue que je ne voulais pas un mot d'interrogation ou de racontage.

— Madame peut être sûre que je ne l'oublierai plus.

Elle sortit.

Mme Lambert, restée seule, prit dans son secrétaire quelques louis, un ou deux billets de banque, un paquet de lettres nouées d'un ruban noir et une large enveloppe sur laquelle se voyait le timbre du ministère de la marine.

Elle considéra longtemps ces divers objets, puis s'approchant de la cheminée et allumant une bougie :

— Bah ! dit-elle, en faisant brûler bravement les papiers, que fait tout cela à mon désespoir ? Ces lettres ne me rendent pas l'illusion du bonheur perdu, et c'est une imprudence de les garder... Une indiscrétion est si vite commise !...

» Je m'absente, on ne sait pas ce qui peut arriver....

» Pour la sécurité de l'enfant... pour la mienne, il faut les détruire.

Elles achevaient de se consumer quand la paysanne revint.

— Madame, dit-elle, il y a un train à dix heures, un autre à midi, un autre à trois heures et demie. Mais comme il est dix heures et qu'il faut plus de deux heures pour aller au chemin de fer, Madame ne peut plus prendre que le train de trois heures.

— A quelle heure arrive-t-il à Paris ?

— A cinq heures passées.

— Et celui de midi ?

— A deux heures.

— Avez-vous un voiturier ?

— Oui, madame, Sylvain Grancher a un coupé très bien, et deux chevaux qui ont fort bonne mine.

— Que demande-t-il pour aller jusqu'à Limours ?

— Vingt francs.

— C'est cher ; mais allez lui dire que, s'il veut me porter au train de midi, et que si je ne le manque pas, je lui en donnerai trente.

Catherine n'osa plus hasarder aucune observation.

Un quart d'heure après, la voiture était devant la porte.

— Madame ne déjeune pas avant de partir ? demanda la servante.

— Non, j'ai pris du chocolat ce matin, et je n'ai pas encore faim. Je déjeunerai à Paris, je patienterai bien jusque-là.

— Faudra-t-il attendre Madame ce soir et lui préparer à dîner ?

— A dîner, non ; mais m'attendre, à coup sûr.

Elle parut réfléchir et continua :

— Il se pourrait cependant que je ne puisse pas rentrer ce soir. Dans ce cas, ne soyez pas inquiète ; si mon absence se prolongeait, je vous le ferais savoir, et je vous écrirais mes instructions.

» Mais si Madame restait à Paris... plus longtemps qu'elle ne le pense, ne pourrais-je pas la rejoindre ?

— D'abord, je ne vous ai pas dit que j'allais à Paris. Ensuite, pourquoi voulez-vous me rejoindre ?

— Mais pour soigner Madame, parbleu. Madame paraît oublier que le petit peut arriver d'un moment à l'autre.

Une fugitive émotion passa sur les traits idéalement beaux de la jeune femme.

— Non, dit-elle, je ne l'oublie pas.

— Et Madame consent ?...

— Oui,